

SEANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Etaient présents : MM GUILLAUME Georges-Marc, DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence, Adjoint ; MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu, LAURENT Xavier, DUMENIL Anita, DENEUX Bérange, LESCALLE Isabelle, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien, VAUVILLIERS Jean.

Excusée : Mme RÉAUBOURG Carole

M. Georges-Marc GUILLAUME a été nommé secrétaire.

FINANCES COMMUNALES

- Le Compte Financier Unique 2023 est voté à l'unanimité ; il fait apparaître un résultat global excédentaire de 1 008 800,60 €.

- Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024. Le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des transferts de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles,
- d'annuler la règle du « prorata temporis », ce qui permet d'amortir les biens acquis sur une année civile.

Le budget 2024 est ainsi voté à l'unanimité et s'équilibre :

- pour la section de fonctionnement à 940 967,94 €
- pour la section d'investissement à 1 019 054,66 €.

LOI A.P.E.R

Monsieur DEBRAINE présente le principe de cette loi du 10 mars 2023 favorisant la production d'énergies renouvelables. Chaque commune doit déterminer des zones préférentielles et prioritaires pour chaque type d'énergie.

Il est proposé de favoriser la géothermie et le solaire photovoltaïque sur bâtiments agricoles ou au sol, selon des cartes d'implantation qui restent indicatives, établies pour favoriser les projets.

Une concertation des habitants va être mise en place avant de transmettre le dossier en Préfecture.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

1) Le Conseil Municipal prend note de la fusion des groupements d'achat de gaz et d'électricité du SE60. Il accepte l'adhésion de la commune à ce nouveau groupement d'achat pour une cotisation annuelle de 80 €.

2) Le Conseil Municipal prend acte de l'adhésion au SE60 de la Communauté de communes du pays Noyonnais et de la Communauté d'agglomération de Beauvais.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'URBANISME

Monsieur le Maire explique le coût important supporté par la Communauté de Communes qui instruit les dossiers d'urbanisme. Un principe de refacturation aux communes a donc été voté, applicable à partir du 1^{er} juillet 2024.

Le Conseil Municipal prend acte des tarifs proposés et autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la CCVT pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

DIVERS

- le Conseil Municipal alloue un remboursement de frais kilométriques de 36,48 € à Madame ROCHE pour ses journées de formation en extérieur.

- Madame DUMENIL demande, dans le cadre du Plan Mobilité en cours d'élaboration avec la Communauté de Communes, l'étude d'un transport le dimanche soir entre Chaumont-en-Vexin et Beauvais pour faciliter le déplacement des étudiants qui prennent un bus de Beauvais à Amiens.

- Monsieur CAMILLE fait part d'une transgression au règlement sur le bruit et demande au Maire de faire un courrier à l'intéressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25. Fait et délibéré à La Villetertre le trois avril deux mil vingt-quatre, et ont signé au registre les membres présents.